M. Tisne Adjoint en charge des travaux publics, des bâtiments, de la voirie et de la sécurité des ERP. Mairie de Jurançon

M. Tisne

Suite aux différents travaux et événements ayant eu lieu ou en cours sur la commune de Jurançon, l'association Pau A Vélo souhaite porter à votre connaissance quelques inquiétudes concernant les aménagements de certaines rues du centre-ville de Jurançon.

- Avenue Gaston Cambot

Comme nous l'avions évoqué en réunion, cette avenue est particulièrement stratégique car desservant de nombreux établissements publics, notamment pour les plus jeunes. C'est pourquoi nous avions émis quelques recommandations sur les aménagements, notamment sur la séparation physique entre les bandes cyclables et les voies motorisées par le biais de séparateurs (exemples ci-dessous) :





Exemples de séparateurs physiques utilisés pour éviter l'intrusion des véhicules motorisés dans la bande cyclable

Nous sommes bien conscients que cette voie est sous la "juridiction" de l'agglomération de Pau, mais j'imagine que la mairie de Jurançon a tout de même son mot à dire et nous souhaitions vous le rappeler avant que les travaux ne soient achevés.

Sur cette même avenue Gaston Cambot, la partie refaite à neuf ne présente plus de plateau ralentisseur / passage piéton comme le montre la comparaison des photos ci-dessous :





Disparition du plateau ralentisseur / passage piéton rue Gaston Cambot (Après / avant)

Nous espérons que cet état ne soit que temporaire en attendant la fin de la réfection totale de la voirie, car une longue portion de rue rectiligne de ce type est une invitation à l'augmentation de la vitesse des véhicules motorisés et donc à l'augmentation des accidents.

Par ailleurs l'absence de passage piétons et l'augmentation de la vitesse des véhicules rendra la traversée de la chaussée par les piétons plus difficile et dangereuse.

- Rue Massenet et avenue Charles Touzet :

Pour le passage du tour de France et de la Vuelta, les dos d'âne ont été supprimés.

J'attire votre attention sur la nécessité d'y réduire la vitesse des véhicules motorises. Ceux-ci ont déjà bien intégré que les ralentisseurs avaient disparus! Une mesure de vitesse par nos soins a déjà montré qu'actuellement la vitesse moyenne est de 60 km/h dans la rue Massenet, soit 30 km/h de plus qu'autorisé mais surtout bien au-dessus d'une vitesse nécessaire à une ville apaisée où cohabitent sereinement piétons, cyclistes et véhicules motorisés.

Pour rappel, une mesure de vitesse du même type il y a quelques mois permettait d'identifier une vitesse moyenne sur la journée de 30 km/h.

Il sera peut-être opportun de réfléchir sur le long terme avant de repositionner les ralentisseurs à l'identique. Je pense notamment à deux éléments que nous avions évoqués : d'une part le souhait de la part de la société de bus de ne pas avoir de dos d'âne mais plutôt des "plateaux", et d'autre part la possibilité de mettre en place le plan de circulation alternatif que nous vous avions proposé (Rue Massenet à sens unique). Enfin j'ajoute que l'utilisation de coussins berlinois n'est que très partiellement efficace puisque les motos, camionnettes et SUV ne sont absolument pas impactés par ce dispositif.

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à nos requêtes et vous renouvelle notre implication à vos côtés si vous souhaitez nous solliciter sur certains aménagements.

Cordialement

Julien Garnier